



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 août 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2006

(3-28 juillet 2006)

---

*Note* : Le texte provisoire des décisions adoptées par le Conseil à la reprise de sa session de fond de 2006 est distribué pour information dans le présent document. Le texte définitif sera publié dans le *Supplément n° 1 des Documents officiels du Conseil économique et social, 2006* (E/2006/99).

06-47984 (F) 091006 181006

**\*0647984\***

**2006/47**

**Rapport du Comité d'experts de l'administration publique  
sur les travaux de sa cinquième session et dates, lieu et ordre  
du jour provisoire de sa sixième session**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* ses résolutions 2003/60 du 25 juillet 2003, 2005/3 du 31 mars 2005 et 2005/55 du 21 octobre 2005,

*Soulignant* qu'une bonne gouvernance et une administration publique responsable et transparente, aux échelons national et international, contribueront à la réalisation des objectifs de développement sur lesquels la communauté internationale s'est accordée, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

*Constatant* que les États Membres ont tout à gagner de la mise en commun de données d'expérience sur l'innovation dans l'administration publique,

*Prenant note* de la Déclaration de Brisbane sur la participation des communautés adoptée lors de la première Conférence internationale sur la participation des communautés, tenue à Brisbane (Australie) du 14 au 17 août 2005<sup>1</sup>,

*Prenant note également* de la Déclaration de Séoul sur la participation et la transparence dans la gouvernance, adoptée par les participants au sixième Forum mondial Réinventer l'État, qui s'est tenu à Séoul du 24 au 27 mai 2005<sup>2</sup>,

*Accueillant favorablement* les recommandations formulées dans le *Rapport mondial sur le secteur public* sur le thème « Libérer le potentiel humain inexploité pour améliorer la performance du secteur public » (2005)<sup>3</sup>, qui mettent en lumière l'importance stratégique d'améliorer la qualité des ressources humaines dans le secteur public en tant que moyen de doter l'administration publique d'institutions solides,

*Soulignant* que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle important dans la collecte et la diffusion des meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance et d'administration publique aux fins de la réalisation des objectifs de développement sur lesquels la communauté internationale s'est accordée, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

1. *Prend note* du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa cinquième session<sup>4</sup>;

2. *Encourage* les gouvernements à créer un environnement propice à l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique, notamment à la gestion du changement, à l'évaluation des risques et à l'innovation, selon qu'il conviendra pour fournir de meilleurs services à leurs citoyens;

---

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse <[www.getinvolved/qld.gov.au/share\\_your\\_knowledge/un\\_conference/brisbanedclaration.html](http://www.getinvolved/qld.gov.au/share_your_knowledge/un_conference/brisbanedclaration.html)>.

<sup>2</sup> A/60/391, annexe.

<sup>3</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.H.5.

<sup>4</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 24 (E/2006/44).*

3. *Encourage* les États Membres à prendre des mesures pour donner aux citoyens une plus grande confiance dans l'État, en favorisant leur participation aux principaux processus d'élaboration des politiques publiques, de prestation des services publics et de responsabilité publique;

4. *Prie* tous les États Membres de respecter les principes de bonne gestion des affaires publiques et des biens publics, d'équité, de responsabilité et d'égalité en droit, notamment de garantir l'intégrité et de promouvoir une culture de transparence, de responsabilité et de rejet de la corruption à tous les niveaux et sous toutes ses formes, et, dans cet esprit, engage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de promulguer des lois à ces fins;

5. *Est conscient* du rôle que le prix Champion du service public décerné par l'ONU pourrait jouer dans la promotion et la diffusion des pratiques exemplaires dans le domaine de l'administration publique et, à ce sujet, prie le Secrétariat d'améliorer l'information qui sera fournie aux États Membres sur le prix en vue de les inciter à y participer davantage;

6. *Prie* le Secrétariat de continuer d'aider les États Membres qui en feront la demande à mettre au point des outils d'administration en ligne en vue d'améliorer la participation, la transparence, la responsabilité et la prestation de services et d'accroître l'échange de données d'information, de produits et de ressources dans tout le réseau d'administration publique de l'Organisation des Nations Unies;

7. *Se félicite* de l'organisation du septième Forum mondial Réinventer l'État, qui doit se tenir à Vienne en 2007, et, à cette occasion, incite les gouvernements à y participer activement et les organisations de la société civile et le secteur privé à y échanger des innovations et des pratiques exemplaires qui favorisent la confiance dans l'administration;

8. *Approuve* la décision que le Comité a prise d'adopter un programme de travail pluriannuel et de le rapprocher davantage du thème du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social et du prix Champion du service public décerné par l'ONU en l'axant sur les domaines prioritaires suivants :

#### **2007**

- Gouvernance participative et participation des citoyens à l'élaboration des politiques, à la prestation de services et à l'établissement du budget

#### **2008**

- Renforcement des capacités au service du développement, y compris le rétablissement de l'administration publique après un conflit et la gestion des crises ou des catastrophes

#### **2009**

- Renforcement de la transparence, de la responsabilité et de la confiance, y compris l'amélioration des capacités d'encadrement grâce à l'emploi d'outils de technologies de l'information et des communications

9. *Approuve également* la tenue de la sixième session du Comité au deuxième trimestre de 2007;

10. *Approuve en outre* l'ordre du jour de la sixième session du Comité, comme suit :

1. Gouvernance participative et participation des citoyens à l'élaboration des politiques, à la prestation de services et à l'établissement du budget.
2. Répertoire de la terminologie générale de l'Organisation concernant la gouvernance et l'administration publique.
3. Examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies.
4. L'optique de l'administration publique sur le thème du débat de haut niveau du Conseil économique et social.

*43<sup>e</sup> séance plénière  
28 juillet 2006*